



## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ÎLE D'YEU

Séance du : 20 avril 2026

Numéro de la délibération : DEL/BCH/26/04/67

<p><b>Date Convocation</b> 13/04/2026</p> <p><b>Date Affichage</b> 13/04/2026</p> <p><b>Nombre de Conseillers :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- en exercice                    27</li> <li>- présents                        26</li> <li>- procuration                    1</li> <li>- absents                         0</li> </ul>	<p>Le 20 Avril Deux Mille Vingt Six à 19 Heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de l'Île d'Yeu, dûment convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal à la mairie.</p> <p><b>PRESENTS 26</b> : Patrice BERNARD ; Vincent ROIRAND ; Corinne ROUET ; Bernard NOURY ; Jacqueline TURBE ; Mathieu RIOU ; Virginie GIRARD ; Yannick RIVALIN ; Camille DECONINCK ; Fabien DULON ; Sébastien GAUTIER ; Louis DUPONT ; Nathalie BARBOTIN ; Manon PLESSIS ; Leslie DOUX ; Maryline SAUVADET ; Benjamin RATOUIT ; Marika ANDRÉ ; Eddy LAURENT ; Christine LE BRIS ; Christophe DUPONT ; Joanna BURGAUD ; Laure BARAULT ; Cyril TARAUD ; Valérie VOISIN ; Alain MOUSNIER</p> <p><b>PROCURATIONS 1</b> : Gaëlle CHAPUT qui a donné procuration à Alain MOUSNIER</p> <p><b>ABSENTS 0</b></p> <p><b>SECRETAIRE</b> : Manon PLESSIS</p>
--	---

### COMMISSION MUNICIPALE ELARGIE CARTES INSULAIRES : DESIGNATION DES MEMBRES

**Rapporteur : M. Patrice BERNARD, maire**

Par une délibération du 17 novembre 2025, le Conseil municipal a approuvé l'approbation d'une nouvelle convention avec le Département de Vendée relative aux conditions de délivrance des cartes insulaires ouvrant droit à des tarifs préférentiels sur la flotte exploitée par la SPL, entre la Région, la Commune de l'Île d'Yeu et la SPL Pays de la Loire Mobilité – Exploitation (DEL/NLB/25/11/196).

Son article 5 prévoit : « La Commission restreinte constituée par la Commune est composée d'élus de la commune de l'Île d'Yeu (élus de la majorité et de la minorité), d'un représentant de la SPL et d'un représentant d'une association d'usagers des transports entre l'Île d'Yeu et le continent. ».

Cette Commission a pour rôle de vérifier collégalement certaines demandes et de donner un avis sur leur validation ou refus, sachant que la décision finale appartient à l'autorité territoriale (le maire).

Si d'autres commissions élargies verront le jour dans les prochains mois, cette Commission nécessite d'être rapidement constituée. Elle pourra se réunir en présentiel ou par visio.

Aussi, il est proposé pour l'instant de s'inscrire dans une certaine continuité en validant la composition suivante :

- 6 conseillers municipaux dont 1 de la minorité
- 1 représentant de l'association Aller-Retour
- Le directeur de Yeu Continent (SPL)

Le vote se fait au scrutin secret dans le respect de la représentation proportionnelle, sauf accord unanime contraire (article L2121-21 du CGCT).

**Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité (27 POUR) :**

- ◆ **DECIDE** à l'unanimité de recourir au vote à main levée
- ◆ **PROCEDE** à la désignation des membres de chaque commission

Les conseillers municipaux procèdent au vote comme suit :

<b>Commission municipale élargie Cartes Insulaires</b>	
<b>Membres élus issus du Conseil municipal</b>	
Corinne ROUET Patrice BERNARD Maryline SAUVADET	Christophe DUPONT Nathalie ROIRAND Laure BARAULT
<b>Membres associés</b>	
Un représentant de l'association Aller-Retour	Un représentant du Département de Vendée Le directeur de Yeu Continent (SPL)

L'Ile d'Yeu, le 21 avril 2026

*la secrétaire de  
séance .*

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus  
Pour extrait conforme  
Le maire,  
M. Patrice BERNARD

